



Défaut de paiement du mandataire

Par **jeanluc49**, le **25/06/2014** à **14:21**

L'agence en charge du mandat de gestion de mon appartement ne paie plus les loyers depuis 3 mois sans explication. La personne en charge de la gestion locative est "injoignable". Mon courrier avec AR (reçu par l'agence les 12 juin) dans lequel je leur demande de payer les loyers en retard et leur retire le mandat de gestion pour faute (articles 1921...) n'a eu aucun effet et aucun retour.

De son côté, le nouveau locataire dont le loyer est prélevé chaque mois, n'a aucune nouvelle des travaux de rénovation (pour lequel j'ai donné mon accord) prévus lors de l'état des lieux et ne parvient pas à joindre cette personne de l'agence.

Le contrat signé avec cette agence le 1er juin 1998 stipule " qu'il se renouvellera ensuite d'année en année, par tacite reconduction, à défaut de courrier de résiliation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception trois mois avant l'expiration de la première durée ou de chaque renouvellement annuel".

Que puis je faire d'autre pour toucher les loyers?

Vais-je devoir attendre jusqu'à juin 2015 pour trouver une autre agence?